



Litige avec mon propriétaire

Par **Lesparents**, le **27/01/2020** à **08:43**

Bonjour , nous avons donner notre préavis nous devons quitter les lieux le 16 février 2020 .

Nous rencontrons un problème avec notre propriétaire .

Nous somme parents d'un jeune enfant âgée de 15mois étant malade et surtout comme nous avons un enfants nous lui avons proposer les mercredis et vendredis de 16h a 18h étant donnée que dépasser 18h notre enfants prend le bain et les tâches sens suivent .

Notre propriétaire n'est pas d'accord sur ses horaires car il me dit que les personnes travaux et on du mal a se rendres disponibles .

Sauf que n'importe quel jours sera t'il nos horaires seront les mêmes .

Mes il ne veut pas comprendre et devient insistent a la limite de la critique .

Que devons nous faire.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **27/01/2020** à **10:23**

Bonjour,

Comme vous ne précisez pas, je suppose que vous parlez des visites de relocation ?

Avant tout, voir ce qui est prévu au bail. Une clause de visite y est-elle présente ? Si oui, prévoit-elle les horaires ? En général, c'est ce que l'on discute à la signature du bail, après c'est trop tard...

Par **oyster**, le **27/01/2020** à **10:28**

Bonjour,;

Un coup de tel suffit pour savoir si la logement est visitable dans la mesure ou vous ne voulez

pas laisser les clefs.....

Votre préavis étant à vous lire de un mois , mon expérience me fait dire qu'une visite avec des cartons dans toutes les pièces ,ou un lit défait est improductive pour le "bailleur" !

Le candidat doit se trouver en situation de pouvoir "se sentir chez lui" ,